

Compte-rendu du conseil municipal

du 20 octobre 2022

Dans ce numéro

1	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.....	1
2	ACTUALITE INTERCOMMUNALE.....	1
3	DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE.....	2
4	DELEGATION ACTION SOCIALE.....	2
5	DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIE.....	2
6	DELEGATION FINANCES ET ADMINISTRATION.....	3
7	DELEGATION ANIMATION VIE DU VILLAGE.....	5
8	LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	5
9	INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES.....	6

Assistaient à la réunion :

Jean-Luc LEFEBVRE, Anne-Sophie MOREAU, Dominique REMY, Marie-Christine POLLET, Perrine PANAROTTO, Stéphane VITIGE, Isabelle ROBION, Nicole DEWAILLY, Brigitte COLLET, Michel DEMEURE

Excusés :

Jean-Gabriel DEPINOY donne pouvoir à Stéphane VITIGE, Alain FOURNIER donne pouvoir à Anne-Sophie MOREAU, Laurent SCHOLART donne pouvoir à Dominique REMY, Christelle VANHERSECKE donne pouvoir à Jean-Luc LEFEBVRE, Marianne KERRICH donne pouvoir à Brigitte COLLET.

1 Compte-rendu du Conseil Municipal

Le maire demande aux conseillers d'ajouter un point 6.4 à l'ordre du jour
Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver le compte-rendu du conseil municipal qui a été envoyé à chaque conseiller.
Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

1.2 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 3 OCTOBRE 2022

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver le compte-rendu du conseil municipal qui a été envoyé à chaque conseiller.
Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

1.3 APPLICATION DES DECISIONS

Monsieur le Maire informe le conseil que toutes les délibérations de ces deux conseils ont été envoyées au contrôle de légalité de la préfecture.

2 Actualité intercommunale

2.1 INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire précise aux conseillers les réunions auxquelles il a assisté et notamment :

- Lundi 26 septembre : Conseil communautaire où nous avons abordé les modifications du PLU demandées par quelques communes mais aussi le projet de convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat relatif au développement économique. Nous avons aussi abordé l'acquisition des bâtiments « AGFA »
- Lundi 03 octobre : réunion de travail sur le Pole Alimentaire du Territoire. Un travail de diagnostic sur les possibilités du site AGFA mais aussi sur la « demande » du territoire en matière de restauration et l'analyse de l'offre agricole en Pévèle Carembault.
- Mardi 04 octobre : Réunion des médiathèques et mise à l'honneur des bibliothécaires bénévoles et salariés.
- Lundi 17 octobre : Conférence des Maires avec un ordre du jour exclusivement réservé à la gestion des déchets et le calendrier d'application des modifications.
- Lundi 17 octobre : Conseil communautaire : intervention d'EDF et explication du fonctionnement de notre contrat (suite groupement de commandes), modification de la

composition du conseil, modification du PLU de Louvil et avis défavorable du conseil sur l'implantation d'un parc d'éoliennes à Esplechin.

- Mardi 18 octobre : réunion de la commission 3 : Point sur les vacances de Toussaint, la semaine bleue et le portage de repas. Arrivée du nouveau coordinateur Accueil Collectif de Mineurs et calendrier des accueils 2023.
- Mercredi 19 octobre : Conseil d'administration de la SPL : présentation du projet de la société Oraudis (Ets LECLERC)

2.2 INFORMATION SUR LA ZONE D'ACTIVITES

Avec Arnaud Hottin, Vice-président de la Pévèle Carembault, nous avons reçu la société UTEXBEL qui produit en vend des fils et tissus pour les marchés administratifs (armée, police, douane, pompiers, etc). Cette société souhaite acquérir 3 parcelles sur la zone d'activités de Maraîche. L'activité prévue sur le site est le « retordage » de fils recyclés afin de les incorporer dans la production de tissus réalisés par Tissage de Baisieux. Lots souhaités : 7, 8 et 9. Nombre d'emplois créés : 20 (sur 25).

Après échanges avec les responsables du projet il n'y a pas d'opposition à ce que le dossier soit examiné par la commission ad hoc de la Pévèle Carembault.

Zone d'activité : une entreprise intéressée par 3 parcelles...

3 Délégation Education, Enfance, Jeunesse

3.1 POINT SUR LE CONSEIL D'ECOLE

Lors de ce conseil les représentants des parents d'élèves, après un tour de table, ont été informés par Monsieur le directeur du fonctionnement du Conseil d'Ecole. Nous avons ensuite abordé l'organisation de l'école et les actions pédagogiques envisagées.

3.2 ACTIONS MISES EN PLACE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Suite à la dernière réunion du CMJ les jeunes élus ont travaillé sur plusieurs dossiers dont les décorations de Noël. Cette question sera de nouveau abordée lors du CMJ du mois de novembre pour organiser un atelier « décorations de Noël ».

Le second thème abordé par les jeunes élus est le "harcèlement" à l'école. C'est un dossier compliqué qui mérite toute notre attention pour une prise en compte efficace. Angéline LE BRIS, jeune élue et Isabelle ROBION ont avancé sur ce dossier. Elles ont rencontré un réserviste de la Gendarmerie qui fait des actions de sensibilisation et de prévention dans les écoles. Monsieur KHATIR est favorable à cette action préventive. Action qui pourrait être mise en place avec le secteur du périscolaire.

Le Conseil Municipal des Jeunes travaille sur le harcèlement

4 Délégation Action Sociale

4.1 DECISIONS PRISES PAR LA COMMISSION DES AIDES INDIVIDUELLES (POUR AVIS)

Vu l'avis favorable de la Commission Sociale du 14/09/2022, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil :

- pour octroyer quatre bons d'achats alimentaires de 100 € pour un montant total de 400 euros (quatre cent euros) à K. M (personne en grande difficulté).

Ces bons d'achats seront valables jusqu'au 1er mars 2023 au magasin SUPER U de Camphin en Pévèle.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

4.2 POINT SUR LES DEMANDES DE LOGEMENTS

Anne-Sophie Moreau, adjointe à l'action sociale, fait un point de la dernière réunion de la commission logement et des demandes en instance.

De plus en plus de demandes, quelques logements vont prochainement se libérer.

5 Délégation Aménagement cadre de vie

5.1 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Michel Demeure, conseiller délégué aux travaux, fait un point des travaux en cours.

Travaux de maintenance, taille des espaces verts.

Des pots financés par l'APE ont été installés devant les classes pour verdir la cour/ filet du plateau sportif changé.

5.2 DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS (POUR AVIS).

Vu la loi du 25 novembre 2021 dite loi Matras sur notre modèle de sécurité civile,

Vu le décret du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de correspondant incendie et secours,

Monsieur le Maire propose la candidature de Michel DEMEURE pour occuper cette fonction.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

5.3 CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET SIMPLIFIE D'EXPROPRIATION (POUR AVIS)

Monsieur le Maire rappelle aux élus les éléments de ce dossier à savoir la volonté municipale, exprimée par vote du 15 février 2016 d'exproprier au profit de la commune, les propriétaires de la maison sise 1 rue des jardins pour y construire un multi-accueil de jeunes enfants. Pour ce faire notre conseil, Maitre DEREGNAUCOURT, nous demande de mettre en œuvre la consultation publique du projet simplifié d'expropriation, que le public est ainsi invité à venir consulter le dossier de projet simplifié contenant :

- Une notice explicative présentant le projet
- Une évaluation sommaire de son coût qui doit contenir une évaluation France domaine de moins d'un an pour la valeur des acquisitions immobilières.
- Un estimatif du coût des travaux si besoin,
- La liste des immeubles ou parties d'immeubles, des parcelles ou des droits réels immobiliers à exproprier, l'identité complète des propriétaires ou titulaires de ces droits réels
- Le plan parcellaire des terrains et des bâtiments.

Ce dossier sera mis à la disposition du public en Mairie 26 Place de la Mairie, et consultable aux horaires suivants : les mardi et jeudi de 16h00 à 18h00 et le samedi matin de 10h00 à 12h00 pendant une durée de 1 mois du 14 novembre au 17 décembre.

Pendant toute la durée de la consultation, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Monsieur le Maire sollicite donc les élus pour approuver la démarche et l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

5.4 POINT SUR LES ECHANGES DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT DU 13 OCTOBRE.

Michel Demeure, conseiller délégué aux travaux et les membres de la commission travaux/environnement nous font part de leurs réflexions sur l'éclairage public y compris pendant la période des fêtes de fin d'année.

Premier trimestre 2023 : début de la démolition de la ferme Verstraeten

Nouvelle commande des arbres fruitiers

Proposition avec le CME d'un sapin en bois + décoration par les jeunes / prise programmable / décorations lumineuses dans le centre du village / décorations en bois faites pourquoi pas avec le périscolaire.

Proposition de n'allumer les éclairages de Noël que pendant les vacances de Noël

Proposition de raccourcir le temps d'éclairage public de 23h (à la place de 24h) à 5h.

5.5 BILAN DE L'EXPERIMENTATION DU MARCHÉ DU MARDI SOIR A WANNEHAIN

Michel Demeure et Marianne Kerrich font un point de notre expérience de marché du mardi soir.

Démarrage encourageant qui s'est estompé après un manque de régularité des commerçants puis des habitants.

Le foodtruck continue de venir le mardi.

*Une expropriation souhaitée
rue des Jardins*

*La commune souhaite réduire
la période d'allumage des
décorations de Noël ainsi que
la durée d'allumage des
éclairages publics pour
limiter la consommation
électrique*

6 Délégation Finances et Administration

6.1 SIMPLIFICATION DES TARIFS EN LIEN AVEC LA SANTE AU TRAVAIL : CONVENTION AVEC LE CDG59 (POUR AVIS).

Monsieur le Maire donne lecture à ses collègues du courrier du 1er août 2022 concernant la simplification des tarifs en lien avec la santé au travail.

Le décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale modifie le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, afin de répondre aux différents enjeux auxquels sont désormais confrontés les services de médecine préventive.

Ce décret favorise la mutualisation des services de médecine préventive et consacre la pluridisciplinarité de la prévention, sous la coordination du ou de la médecin du travail. Les missions des services de médecine préventive sont élargies, avec notamment l'évaluation des risques professionnels et le maintien en emploi des agents. C'est pour répondre aux nouveaux enjeux d'organisation d'un service de médecine préventive, que le Cdg59 a souhaité simplifier et restructurer ses missions en mettant au cœur de son action la pluridisciplinarité coordonnée par le ou la médecin du travail.

Pour tenir compte de cette évolution, le centre de gestion adapte sa facturation et la simplifie. Jusqu'à présent les visites et actions de ces professionnels étaient facturées à la journée ou demi-journée. A compter du 1er janvier 2023, l'accès aux prestations sera possible par le versement d'une contribution annuelle de 85 euros par agent.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour signer la convention relative à ce sujet.

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

6.2 ACCORD DE METHODE RELATIF A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE AVEC LE CDG59 .

Monsieur le Maire rappelle les enjeux de la prévoyance pour les salariés de la commune et, compte tenu de l'intérêt pour la collectivité, informe les conseillers qu'il a donné autorisation au centre de gestion pour conclure un accord collectif : pour la couverture santé et pour la couverture prévoyance.

6.3 CALENDRIER BUDGETAIRE JUSQU'A LA FIN D'ANNEE.

Monsieur le Maire informe les élus de la présentation d'une Décision Modificative au conseil du mois de novembre par le premier adjoint aux finances.
La mise en relief sur la tendance de la clôture du budget 2022 sera présentée en décembre.

6.4 CREATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal,
Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour renforcer l'équipe périscolaire suite à une augmentation des effectifs de l'école,
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE A L'UNANIMITÉ

La création à compter du 7 novembre 2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 12/35ème.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 7 novembre 2022 au 16 décembre 2022 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 382 du grade de recrutement.

Ce type de contrat peut être conclu pour une durée maximale de douze mois, compte tenu le cas échéant d'un renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

7 Délégation Animation Vie du village

7.1 LES ACTIVITES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Dominique Remy, adjoint en charge de l'animation du village fait un point des activités réalisées depuis le dernier conseil.

17 septembre : world clean up day

24 septembre : repair café/ gratifieria / réception des commandes du comptoir de le Pévèle

02 octobre : Wann'et 1 sports a organisé Octobre rose / A cause du temps cela s'est fait en intérieur sous forme de petits jeux

08 octobre : jeux anciens à la médiathèque (peu de monde/ revoir une prochaine fois en après-midi peut-être).

7.2 LES ACTIVITES A VENIR JUSQU'EN JANVIER 2023

Dominique Remy, adjoint en charge de l'animation du village fait un point des activités à venir jusqu'à la fin janvier 2023.

22 octobre : Halloween organisé par l'APE

29 octobre : inauguration de la zone d'activités

11 novembre : cérémonie avec les élèves

13 novembre : repas des aînés

19 novembre : heure du conte

26 novembre : repair café

02 décembre : spectacle de Noël pour les enfants

03 décembre : téléthon

10 décembre : marché de Noël

16 décembre : distribution des coquilles pour les enfants

17 décembre : distribution des coquilles pour les aînés

De nombreux événements à venir...

8 Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités Territoriales

8.1 PROLONGATION DE LA CONVENTION AVEC « MA MAIRIE EN POCHE »

Nous, Jean-Luc LEFEBVRE, Maire de la Ville de Wannehain, agissant en cette qualité,

- Vu la délibération n° 2020-05-24-4 du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020

portant délégation dans les domaines énumérés en l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2

DECIDONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de renouvellement de l'application mobile « Ma Mairie En Poche » au même tarif que l'an dernier soit 180.88€ HT pour la période du 01/11/2022 au 31/10/2023.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision (en concertation avec les adjoints)

- de signer la convention pour la période et le tarif précités.

8.2 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DE L'ETAGE DU FOYER ASSOCIATIF

Nous, Jean-Luc LEFEBVRE, Maire de la Ville de Wannehain, agissant en cette qualité,

- Vu la délibération n° 2020-05-24-4 du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 et notamment son article 3

portant délégation dans les domaines énumérés en l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

DECIDONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'un auto-entrepreneur de révision de la convention de location d'un local pour son activité de Socio Esthéticienne Réflexologue. Le tarif, modifié au 01 octobre 2022, tient compte de la réalité de l'activité.

La municipalité reconduit l'abonnement à l'application Ma Mairie En Poche qui contribue à l'information des habitants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision (en concertation avec les adjoints)

- de signer une convention de location de la salle du premier étage du foyer associatif avec la porteuse de projet à compter du 01 octobre 2022 au tarif de 50€ par mois auxquels s'ajoutent 10€ par atelier.

Vœux du Maire le 15 janvier

9 Informations / Questions diverses

- Date des vœux du Maire : 15 janvier 2023
- Nouveau gendarme : « Mandy Amissa »
- Feuille d'émargement de l'UFCV pour justifier des présences lors d'ateliers
- Dispositifs mis en place pour l'accompagnement des aînés : demande de subvention pour une sortie Louvre Lens et pour le spectacle lors du repas des aînés

La séance est levée à 22h30

Pour mémoire les dates des prochaines réunions du Conseil :

- ***jeudi 17 novembre à 20 h***
- ***jeudi 15 décembre à 20 h***